

LA FORET DU GAVRE, HIER ET AUJOURD'HUI



FORÊT D'HIER

La forêt du Gâvre, qui couvre 4500 hectares, est le plus grand massif forestier domanial de Bretagne. Seule la forêt privée de Paimpont, l'antique Brocéliande, est plus étendue. La forêt du Gâvre vient du mot celto-breton « gaor », qui signifie chèvre ou chevreuil et qui, par mutation, devient « gavr » ; elle a la particularité d'être sise exclusivement sur le territoire communal du Gâvre.

Propriété des comtes de Nantes au XI^e siècle, cette forêt devient ducal, propriété des ducs de Bretagne ; puis forêt royale par la réunion de la Bretagne au domaine de France lors du mariage de la duchesse Anne de Bretagne avec Charles VIII le 6 décembre 1491 ; après la Révolution, elle est domaniale.

Sous le contrôle constant des maîtres des Eaux et Forêts, ce massif fut régulièrement entretenu et surveillé par de nombreux gardes forestiers. Tandis que les forêts de la région de Châteaubriant, en grande partie l'apanage des Condé, étaient traitées en taillis sous futaie et produisaient essentiellement du bois de chauffage nécessaire aux importantes forges de la région, la forêt du Gâvre, elle, fut toujours traitée en futaie afin de produire du bois d'œuvre de grande qualité.

La grande période fut celle où le massif était ducal. Les ducs de Bretagne avaient un château au Gâvre et venaient de Nantes y chasser cerfs et loups.

En 1226, Pierre I^{er} de Dreux, alors duc de Bretagne, fonda la ville franche de Gâvre et chercha à attirer des habitants autour du château, mais sans succès. En 1296, le duc Jean II accorde des terres de son domaine pour fixer une population, et donne des « droits d'usage » en forêt dans des cantons nettement délimités, tel le « Breuil des arpents ». *« La faculté d'en avoir et tirer à toujours tous les fruits et profits tant en herbage de lande, comme en glands et toute autre manière de panage, sous les conditions toutefois de ne pouvoir rien couper ni exploiter de bois qui est ou sera en la dite lande du "Breuil des arpents" ».*

Les lettres ducales de 1296 furent confirmées en 1409 et 1480 par le roi de France, Charles VIII en 1500.

Lors de la réunion de la Bretagne à la France, la forêt du Gâvre, qui était la première du Duché, va perdre de l'importance dans la longue liste des forêts royales, et rains vont en

profiter pour augmenter leurs « droits d'usage » au droit de ramassage de bois de chauffage. En 1555, le grand maître des Eaux et Forêts reconnaîtra ces droits que la Révolution maintiendra, confirmé par un acte du 3 vendémiaire an X.

En vertu de ces droits, chaque année pendant deux jours, les habitants de la localité ont le droit de ramasser la litière sans redevance dans l'actuel canton du champ de courses de Mespras.

Également fin du mois de janvier, le conseil municipal désigne des pâtres pour conduire les bestiaux en forêt dans les cantons « défensables ». Préalablement a lieu le traditionnel marquage des bêtes devant l'hôtel de la Croix Blanche, où le brigadier des Eaux et Forêts marque au fer chaque bête de l'initiale du village d'origine. Seules les bêtes marquées pourront aller au pâturage en forêt. Chaque matin, les pâtres sonnent le rassemblement à la corne ; ils ramènent les animaux le soir sur la place du village (en 1832, on recense que 204 maisons envoyaient 408 bovins et 400 porcs au pacage).

Il faut noter que jusqu'en 1830, plus du tiers de la forêt était réservé à l'agriculture, puisque 1700 hectares étaient « vides à pâturage ». Puis, vers 1858, ces privilèges furent progressivement délaissés, aussi les forestiers entreprirent de reboiser ces espaces libérés, d'abord par du chêne qui s'installa très difficilement en raison de la pauvreté chimique et l'hydromorphie du sol ; c'est pourquoi on introduisit une essence plus frugale et mieux adaptée, à savoir le pin sylvestre.

Durant plusieurs siècles, la population gâvraise a vécu par sa forêt. Sous l'Ancien Régime, les notables étaient composés par les officiers de la forêt et, en premier, le maître particulier, le procureur du roi auprès de la table du marbre, et le greffier... Ils demeuraient en la « ville du Gâvre » dans de vieux hôtels ouvragés telle la maison Benoît.

Les habitants du Gâvre ont tissé des liens extrêmement forts avec la forêt, tant sentimentalement qu'économiquement ; ils forment une abondante main d'œuvre pour les travaux d'entretien, d'exploitation et de reboisement de celle-ci.

Les premiers arrivants étaient les bûcherons et les scieurs de long qui colonisaient la coupe achetée par l'exploitant forestier. D'abord, ils construisaient une hutte pour s'y loger et y restaient toute la semaine ; de



Archives Ch. Lé Perron
« Personnages devant le chêne au duc », forêt du Gâvre.
(photo Charles Perron - 1912).

nombreux puits avaient été creusés pour l'approvisionnement en eau. Ces travailleurs de force menaient une vie rude et austère.

Ensuite, la ronde des boisiers continuait par de nombreux rouliers avec le « diable » et les attelages de plusieurs chevaux qui tiraient de lourdes grumes de chêne pour alimenter les scieries locales.

Puis arrivaient les charbonniers, les sabotiers, les cercliers, les fournisseurs d'écorce pour les tanneurs qui étaient également des hôtes réguliers de la sylve ; c'était leur univers naturel et sauvage où l'entraide entre corporations était obligatoire.

La corporation des sabotiers était très importante, car le sabot était la chaussure de la paysannerie. L'essence utilisée pour sa fabrication était essentiellement le hêtre. En 1491, lors du mariage de la duchesse Anne, les Gâvrais nourrissent l'espoir de fabriquer d'élégants sabots à toute la France. A la fin du siècle dernier, son exportation était florissante vers les États-Unis d'Amérique, car plusieurs milliers de paires partaient de la halte de chemin de fer de la « Maillardais » vers le nouveau continent. Et encore, au début du siècle, on comptait pas moins de trois saboteries dans la ville du Gâvre.

Comme industries d'antan, rappelons l'intense activité des forges, des verreries, des tanneries qui s'installaient à

proximité des massifs forestiers, car grandes consommatrices de bois de chauffage nécessaire à leur essor.

En 1669, Colbert met en place une règle sévère afin de permettre aux chênes de n'être pas coupés en herbe et de vieillir pour la marine. L'ordonnance de Louis XIV décrète qu'il n'y aura plus de ventes extraordinaires dans les forêts royales » pour construction et réparation de nos maisons royales ou bâtiments de mer ».

Cette forêt, à proximité du littoral, eut longtemps une vocation de production très spécifique, celle de produire des « bois de marine » pour la marine royale dans les arsenaux de Nantes, Lorient et Brest. Chaque année, les ingénieurs de la Marine royale venaient choisir les arbres susceptibles d'être utilisés pour la construction navale. Ils étaient marqués avec un marteau spécial où figurait l'ancre de marine. Ces marteaux furent utilisés jusque dans le courant du XIX^e siècle.

La vénerie dans notre région de l'Ouest est un très vieux mode de chasse. Les grands veneurs qui ont chassé en forêt du Gâvre ont été successivement : le connétable de Richemont, les Rohan, les ducs de Coislin, les Lecour-Grandmaison, Lareinty, La Rochefoucault, V.B. Etienne, le comte Armand. On chasse principalement le cerf et le sanglier.

FORÊT D'AUJOURD'HUI

A l'aube du troisième millénaire, qu'attendons-nous de la forêt ? Nos sociétés industrialisées où tout s'accélère à grande vitesse pour automatiser, robotiser, stéréotyper nos productions, à l'heure où nous commençons à découvrir l'échelle de la mondialisation ; l'homme, lui comment perçoit-il l'arbre ?

En France, le quart du territoire national est boisé, dont les deux-tiers sont composés d'essences feuillues précieuses, principalement le chêne sessile, le chêne pédonculé et le hêtre. Ce patrimoine végétal se répartit entre trois types de propriétaires : les forêts domaniales, qui appartiennent à l'État, couvrent 1.7 million d'hectares, les forêts des collectivités, principalement communales, occupent 2.3 millions d'hectares, et enfin les forêts privées 10 millions d'hectares. Notons que la forêt privée est très morcelée (1.5 million de propriétés privées ont une surface inférieure à 20 hectares ; seules 700 sont supérieures à 500 hectares) ce qui complique fortement sa gestion. La surface boisée ne cesse d'augmenter : en 1860 nous comptons 9.5 millions d'hectares alors qu'actuellement nous sommes à plus de 14 millions. Enfin, la « filière bois » est un gros utilisateur de main d'œuvre puisque 600.000 personnes y travaillent.

Gérée par l'Office National des Forêts, la forêt du Gâvre, située entre les deux grandes métropoles bretonnes que sont Nantes et Rennes, est un « espace naturel » représentatif du patrimoine forestier national.

Les objectifs qui lui sont assignés en cette fin de vingtième siècle sont multiples et variés. Notons que ses objectifs au fil des siècles ont changé ; en des temps reculés, elle fut lieu de refuge et de survie avec l'exercice de la chasse et la cueillette de fruits sauvages ; au Moyen-Âge, aire de pâturage pour bovins et porcs, puis production de bois de chauffage et de construction ; au XIX^e siècle, on exigea d'énormes fournitures de bois énergie pour alimenter les nouvelles industries. Aujourd'hui, elle a trois grandes missions à remplir :

- la production de « bois d'œuvre » de moyenne et haute qualité,
- l'accueil d'un public très varié,
- la préservation d'un milieu naturel vivant mais fragile.

Production de « bois d'œuvre » de moyenne et haute qualité

Le sous-sol forestier est constitué de schistes argileux et de gneiss micassés sur lesquels est déposé un mélange plus ou moins épais d'argile, de graviers et de cailloux roulés avec parfois des placages de limon. On constate une très grande variabilité dans la qualité des sols, allant des sols argilo-limoneux profonds et drainés jusqu'aux podzols chimiquement très pauvres. Le manque de relief et le caractère imperméable du sous-sol entraîne souvent une hydromorphie des sols.

Le climat océanique y est très caractérisé, pluviométrie moyenne annuelle de 730 mm assez bien répartie, 11,3° C de température moyenne annuelle, peu de gelées printanières, vents dominants de secteur ouest et sud-ouest parfois violents.

Les essences qui composent ce massif sont : 45 % en chêne sessile ; 10 % en chêne pédonculé, 5 % en hêtre, 23 % en pin sylvestre et 17 % en pin maritime ; à l'état disséminé, on trouve également alisiers, merisiers, frênes, charmes et bouleaux.

Les objectifs de production, les coupes à exploiter, les travaux à réaliser sont mentionnés dans un document appelé « aménagement », lequel est le fruit d'un travail d'équipe qui est en final approuvé par le ministre de l'Agriculture. Le schéma directeur actuel couvre la période allant de 1986 à 2010.

Les prévisions sont de renouveler 590 hectares de chêne et 540 hectares de résineux, peuplements qui sont arrivés à maturité, voire déperissant, durant cette période de 25 années.

La récolte du chêne se fait à 200 ans avec un diamètre de 75 à 80 cm, pour donner du bois de haute qualité : merrain, ébénisterie, tranchage. Celle du pin sylvestre à 100 ans avec un diamètre de 50 à 60 cm, pour donner du bois de qualité : menuiserie et charpente. Celle du pin maritime à 75 ans pour un diamètre de 50 à 60 cm, de qualité menuiserie. Actuellement, les chênes du Gâvre sont très prisés pour la fabrication de fûts où vieillissent les grands crus des vins de Bordeaux. Également, les pins sylvestres sont réputés pour leur qualité « charpente ».

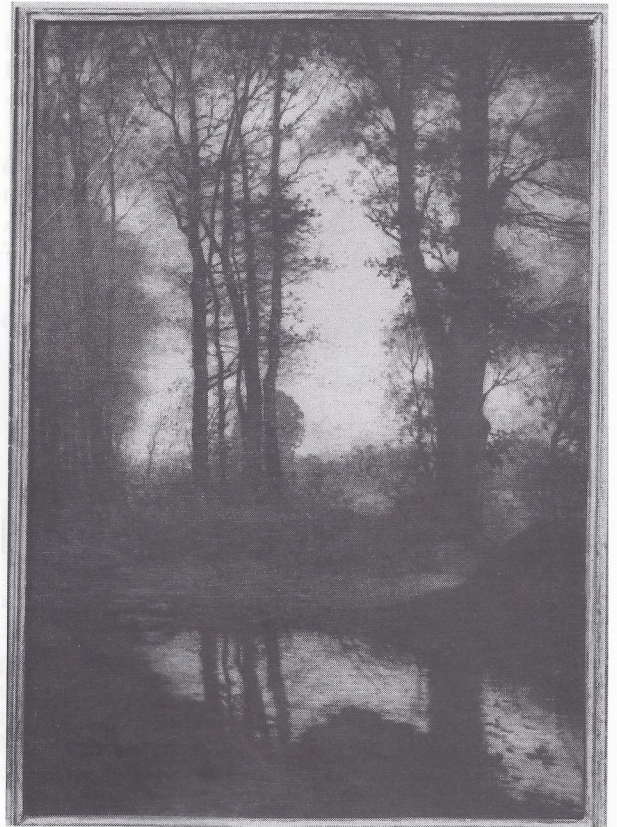
En 1992, la forêt du Gâvre a renoué avec la légendaire production de « bois de marine », puisqu'elle a fourni la quille de la « Recouvrance » lors de la grande fête des vieux gréements de Brest 92.

La production annuelle est de l'ordre de 15 000 à 20 000 m³ de bois ; ce volume correspond à l'accroissement ligneux annuel de ce massif. La clientèle d'exploitants forestiers qui participe à cette vente provient principalement du Grand Ouest.

La sylviculture actuelle privilégie la biodiversité des essences et la qualité du paysage. En effet, nous introduisons dans nos jeunes plantations résineuses, divers feuillus tels les hêtres, les châtaigniers, les chênes rouges afin d'améliorer le paysage. Nous sommes très attentifs à la composition des lignes qui ferment les peuplements dans un souci d'esthétisme visuel.

Une capacité à accueillir un public très varié. La préservation d'un milieu naturel vivant mais fragile.

Notre société moderne depuis quelques années redécouvre « les milieux naturels », dont les milieux forestiers qui, par essence, constituent des sites privilégiés et exceptionnels pour l'observation de la flore et de la faune. Cet attrait très fort et grandissant des populations



Archives Ch. Le Perron
(tableau Charles Perron, huile sur toile signée en bas à gauche et daté 1926) « Forêt en automne » (92 X 65 cm)

urbaines vers « ces espaces nature » se concrétise par une nouvelle et passionnante mission de la foresterie d'aujourd'hui à répondre à ces besoins profonds en ouvrant avec discernement ces milieux VIVANTS qui sont d'une extrême richesse mais également très FRAGILES au Gâvre.

Accueillir le grand public de la métropole Nantes-Saint Nazaire (située à 30 minutes du Gâvre) avec l'exigence à la fois d'une découverte de qualité et également le souci de préserver cet espace, tel est le défi que nous devons relever.

Aussi, cette tâche s'établit dans un partenariat très étroit entre l'Office National des Forêts, le Conseil Général de Loire-Atlantique, et le Pays d'Accueil des Trois Rivières.

Au carrefour de la « Belle Étoile », un panneau d'informations indique aux randonneurs les sentiers pédestres, sportifs, équestres, pédagogiques qui peuvent être empruntés afin de mieux découvrir l'écosystème forestier sous ses différents aspects. Pour aiguïser les connaissances du promeneur, une exposition permanente « Flore et faune » est proposée dans le kiosque sylvestre.

Pour mieux sensibiliser les enfants de l'école primaire à la forêt, l'Office National des Forêts en partenariat avec l'Éducation Nationale a créé « une classe forêt ».

Observer et préserver ce milieu forestier fait également partie de notre mission. Aussi l'O.N.F., en 1992, a créé dans l'hexagone le réseau RENECOFOR ; celui-ci couvre 34 pays européens. Les objectifs recherchés par ce dispositif scientifique sont un suivi intensif des forêts par des informations approfondies sur l'évolution des

écosystèmes forestiers et la détermination du niveau de charge critique en polluants. La forêt du Gâvre s'inscrit dans ce réseau européen. Nous établissons aussi l'inventaire de variétés peu représentées, voire rares de la flore, tels le myrica galé, l'osmoda régalis, le pinguicula lusitânica.

Cependant, même si nos connaissances scientifiques s'approfondissent, la forêt demeure inchangée et, pendant des siècles encore, les majestueux chênes continueront à en être la parure.

Émile ALLARD